

Objet

Le document suivant comporte des informations clés sur ce produit de placement. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Cette communication d'information est prévue par la loi pour vous aider à comprendre la nature, les risques, les coûts et les pertes ou gains potentiels du produit en question et vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (PRIIP) :

Contrat à terme sur devise xRolling® FX acheté

Nom du fournisseur du PRIIP :

MEFF Sociedad Rectora del Mercado de Productos Derivados S. A. U.

Détails du contrat :

Pour obtenir de plus amples informations, vous pourrez nous contacter via le lien suivant : <http://www.meff.es/ing/MEFF-Contact> ou par téléphone : +34 91 709 50 00

Autorité de surveillance compétente du fournisseur du PRIIP :

Commission nationale du marché des valeurs mobilières (CNMV)

Date de production :

17-05-2019

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et probablement même difficile à comprendre.

Quel est ce produit ?

Type de produit

Les contrats à terme sur devise sont considérés comme des produits dérivés conformément à l'annexe I, section C, de la directive MiFID 014/65/UE. Un produit dérivé est un contrat financier dont la valeur découle de la valeur d'un autre instrument sous-jacent.

Objectifs

Un contrat à terme est un contrat entre un acheteur (position longue) et un vendeur (position courte) visant à échanger un actif sous-jacent donné à une date future prédéterminée à un prix spécifique.

Lors de la saisie d'une position de contrats à terme, aucun acompte n'est nécessaire entre l'acheteur et le vendeur. L'acheteur et le vendeur ont des attentes divergentes sur les modalités d'évolution du prix du contrat à terme. Les deux participants au marché constateront des gains si leurs attentes se concrétisent, et des pertes dans le cas contraire.

Le xRolling® FX est un contrat à terme perpétuel exécuté comme si le contrat expirait le jour même. Autrement dit, son prix, pendant toute la séance équivaut au prix au comptant. En fin de séance, il conviendra de procéder à la reconduite de la position sur tous les contrats restés en position ouverte, se clôturant au cours de clôture du contrat et s'ouvrant au cours théorique d'un contrat à terme dont l'échéance est fixée au lendemain, imputant ainsi les pertes/gains en décollant. Le lendemain, le contrat est ouvert à la négociation, celui-ci faisant office de contrat à terme avec échéance le jour même. Le contrat à terme xRolling® FX implique la négociation d'une paire de devises *BBBCCC* (*BBB* devise de base, *CCC* devise de cotation) dans le carnet d'ordres correspondant. Le prix est exprimé en termes de devise cotée, alors que le volume est exprimé en termes de devise de base. Dès lors que la devise de base est l'euro, la valeur nominale du contrat sera toujours de 10 000 €, quel que soit le prix de la transaction. Dès lors que la devise de base n'est pas l'euro, la devise nominale sera de 10 000 devises de base (si nous introduisons d'autres paires, elle ne s'élèvera pas nécessairement à 10 000). Si nous souhaitons convertir ce chiffre en euros, nous utiliserions le taux de change correspondant. Dans tous les cas, encore une fois, le prix n'est pas nécessaire pour fixer la valeur nominale du contrat ou de l'opération.

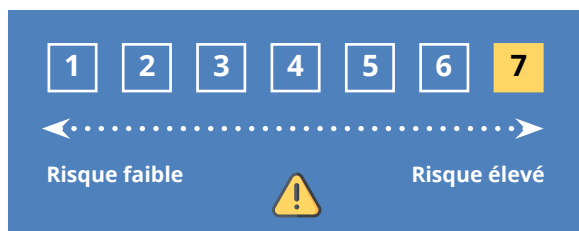
Le client potentiel pourrait clôturer son exposition à ce contrat à terme pendant les heures de trading du calendrier du marché. Le client pourra clôturer son exposition en adoptant une position contraire à sa position de contrat à terme (avec le même actif sous-jacent), agissant en tant que vendeur pour clôturer une position ouverte acheteuse. Le prix d'un contrat à terme peut varier en raison des mouvements et des attentes de la liste non exhaustive de paramètres disponible ci-dessous : valeur de l'actif sous-jacent, taux d'intérêt, etc.

Investisseur de détail cible

Un marché réglementé est une plateforme de négociation neutre via laquelle différents types de participants au marché peuvent interagir. Ce produit n'a pas été conçu pour cibler un type d'investisseur spécifique ou pour atteindre un objectif d'investissement ou une stratégie de placement en particulier. L'investisseur de détail doit se familiariser avec les caractéristiques du produit avant de prendre toute décision éclairée quant à la question de savoir si un tel produit correspond ou non à ses besoins de placement, et s'il a la capacité d'assumer toutes pertes. Le client potentiel pourrait supporter des pertes illimitées et ne nécessite pas de protection. Un contrat à terme sur devise en position longue est un produit adapté pour des clients suffisamment avertis et/ou expérimentés en matière de produits financiers dérivés. En cas de doute, l'investisseur de détail devrait contacter son courtier ou son conseiller financier pour obtenir des conseils sur le placement.

Quels sont les risques courus et que pourrais-je obtenir en contrepartie ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque sommaire est un guide du niveau de risque de ces produits par rapport à d'autres produits. Indique les probabilités que le produit subisse des pertes en raison de l'évolution des marchés.

Nous avons classé ces produits dans la catégorie de risque 7 sur une échelle où 7 correspond au risque le plus élevé. Cette évaluation qualifie la possibilité d'observer toutes pertes dans des performances futures comme étant très probable. Les contrats à terme sont des produits à effet de levier ; les coûts initiaux pour un client, p. ex., les commissions d'exécution, les actifs déposés pour garantir l'exposition du contrat à terme, peuvent ne représenter qu'un faible pourcentage de la valeur totale du contrat négocié. De petites variations du prix de l'actif sous-jacent peuvent donner lieu à des gains ou à des pertes d'importance.

Ces produits ne prévoient aucune protection contre l'évolution future du marché, ce qui pourrait se traduire par des pertes significatives.

Scénarios de performances

Ce graphique illustre les performances que votre investissement pourrait atteindre. Vous pouvez les comparer à celles des graphiques de paiement d'autres produits dérivés.

Le graphique présente une série de résultats éventuels et n'est pas une indication précise de ce que vous pourriez percevoir. Ce que vous percevrez variera en fonction de l'évolution de l'actif sous-jacent. Le graphique illustre quel serait le profit réalisé ou la perte subie par le produit à l'échéance pour chaque valeur de l'actif sous-jacent. L'axe des abscisses correspond aux différents prix éventuels de la valeur de l'actif sous-jacent à la date d'échéance et l'axe des ordonnées, à l'éventuel bénéfice ou perte. Le fait d'assumer une position longue sur des contrats à terme implique que vous estimez que le prix de l'actif sous-jacent augmentera.

Avant de conclure tout contrat à terme sur devise xRolling® FX en position longue, le client concerné doit avoir procédé à sa propre évaluation indépendante de l'opportunité de signature d'un tel contrat et doit décider si le produit pertinent est approprié ou adapté, selon ses propres critères et d'après les recommandations des responsables commerciaux ou conseillers. Les scénarios présentés dans le graphique illustrent une série de performances éventuelles que ce produit pourrait atteindre à l'échéance.

Le graphique suivant illustre le résultat financier d'un contrat à terme acheté à l'échéance en fonction du prix de l'actif sous-jacent.

CONTRAT À TERME SUR DEVISE xROLLING® FX ACHETÉ

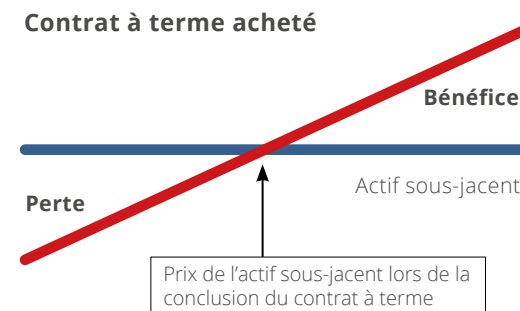
Opération :
achat de contrat à terme

Investissement :
aucune (marge de variation journalière)

Risque :
illimité si le prix de l'actif sous-jacent diminue

Bénéfice :
illimité si le prix de l'actif sous-jacent augmente

Garanties :
établies par circulaire de BME CLEARING.



CALCUL DU BÉNÉFICE OU DE LA PERTE

Si le prix de règlement journalier antérieur est inférieur au nouveau prix de règlement journalier, le montant correspondant à la différence sera versé ; si le prix de règlement journalier antérieur est supérieur au nouveau prix de règlement journalier, le montant correspondant à la différence sera facturé.

Que se passe-t-il si MEFF ne peut procéder au paiement ?

MEFF Sociedad Rectora del Mercado de Productos Derivados S.A.U. est la société agréée par la législation espagnole pour réguler et administrer le marché. Ce marché est une plateforme de négociation permettant de réaliser des opérations financières entre des participants au marché. MEFF n'agit pas en qualité de contrepartie d'une quelconque opération. Toutes les opérations négociées chez MEFF sont compensées par la Chambre centrale des contreparties BME CLEARING.

Quels sont les frais ?

Composition des frais

Les tarifs indiqués ci-dessous ne seront pas facturés directement au client final, mais seront facturés au membre du marché. **Des frais complémentaires ou connexes pourront être imputés à l'investisseur de détail par le participant au marché/négociateur membre du marché, les courtiers ou autres intermédiaires impliqués dans la transaction de produits dérivés en question.**

Le montant des frais par contrat applicable aux **contrats à terme sur devise xRolling® FX** s'élève à 0,10 €, ventilé comme suit :

Tarif de négociation : 0,05 € par contrat avec un minimum de 0,25 € et un plafond de 150 €. Le taux maximal ou minimal est calculé par opération saisie sur le compte final, en tenant compte des ordres initiaux donnant lieu à chaque opération.

Frais de compensation et de règlement : 0,05 € par contrat. Toute opération négociée via MEFF sont automatiquement compensées et réglées par BME CLEARING¹, en appliquant également un minimum de 0,25 € et un plafond de 150 €.

Taux de report : 0,20 % annualisé du montant effectif (nombre de contrats x valeur nominale x prix de règlement) dans la devise de cotation de la position ouverte en fin de séance.

Combien de temps dois-je maintenir l'investissement et puis-je retirer de l'argent à l'avance ?

Il n'y a pas de recommandation de temps pour le maintien de tout investissement dans ce produit. L'investisseur pourra maintenir la position jusqu'à son échéance ou résilier le contrat avant ladite échéance en contractant une nouvelle opération à variation opposée à celle d'origine, ce qui présentera un coût total de négociation et de règlement de 0,10 euros. Cette décision dépendra de la stratégie d'investissement et du profil de risque de l'investisseur de son choix. En outre, l'investisseur devra tenir compte du fait que les conditions de liquidité du produit peuvent varier au fil du temps.

Comment puis-je faire une réclamation ?

Les clients particuliers doivent adresser leurs réclamations au membre de MEFF, au courtier ou à l'intermédiaire avec lequel l'investisseur entretient une relation contractuelle liée à un tel produit.

Autres renseignements d'intérêt

Les spécifications techniques des contrats de produits dérivés négociés via MEFF sont incluses dans les Conditions générales annexées au Règlement de MEFF et sont publiées sur le site Web de celle-ci : www.meff.es

Ce contrat est soumis à la **Résolution** de la Commission nationale du marché des valeurs du 27 juin 2019 relative aux mesures d'intervention de produit concernant les options binaires et les contrats financiers de différence.

¹ Le régime des tarifs d'échéance/ d'exercice de BME CLEARING sont disponibles sur le lien suivant : http://www.meff.es/docs/docsSubidos/Tarifas-Fees_DF.pdf